

# COMMUNE DE OISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU 21 AOUT 2020

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 14/08/2020

Date de l'affichage : 14/08/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 11    PRESENTS : 11

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de OISY, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUFRENNE Jean-Louis, Maire.

**Etaient présents** : M. DUFRENNE Jean-Louis - Mme JEAN Zouina - Mme TESSON jocelyne- M. DELAPLACE Brice – M. LENCLUD David – Mme DUBOIS Mari-Line – M. DEROUBAIX Patrice – M. MASCRET Damien – M. LABBE Damien – M. DUBOIS Olivier- M. TESSON Audry.

**Secrétaire de séance** : M. DUBOIS Olivier

*Approbation du procès verbale du 10/07/2020*

### ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE POUR LE SECRETARIAT/39.2020

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'acquisition d'un deuxième poste informatique. Une demande de devis a été faite à la société MERCI INFORMATIQUE qui propose :

1 ordinateur avec livraison et installation du matériel pour un coût TTC de 988. 72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** d'acquérir ce matériel auprès de la société MERCI INFORMATIQUE soit pour un coût de 988. 72 € TTC.

### ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL/40.2020

Suite au protocole sanitaire en vigueur, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la table de réunion actuelle n'est pas adaptée aux gestes barrières.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'acquisition de 6 tables amovibles, pliantes et empilables pour permettre une distance suffisante lors des réunions en salle de Mairie.

Un devis a été demandé à la société GOSTO qui propose :

Pour 6 tables pliables et empilables L180 x P 80 cm de coloris gris, 1298.64 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** d'acquérir les 6 tables d'une valeur de 1298.64 € TTC.



## **PRISE EN CHARGE PAR LES LOCATAIRES/GERANTS OU NON DU COUT D'ACHAT DES EXTINCTEURS POUR LA MISE AU NORME DES COMMERCES /44.2020**

Suite au passage de l'entreprise ISS chargée de la vérification des extincteurs dans les bâtiments communaux, un devis a été établi pour la mise aux normes notamment l'installation d'extincteurs dans le café/restaurant « Au T'iot Péqueux » géré par Monsieur PAGIE. Pour information, le coût TTC avec l'installation est de 1 137.67 €.

Monsieur le Maire informe que lors de l'entretien avec Madame BASQUIN la gérante de la boulangerie « Aux Délices du Canal », celle-ci lui a indiqué qu'elle n'avait pas d'extincteur dans son commerce. Monsieur le Maire lui propose de faire venir l'entreprise ISS afin d'établir un devis. Madame BASQUIN accepte la proposition et la prise en charge des frais occasionnés pour l'acquisition et l'installation d'extincteurs.

Monsieur le Maire propose donc que les deux Gérants de la boulangerie et du café/restaurant s'acquittent des frais occasionnés pour l'installation des extincteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** que les locataires/gérants devront acheter et installer les extincteurs en nombre suffisant dans leurs commerces et fournir les justificatifs d'installation et de conformité.

## **REEMPLACEMENT DU CINEMOMETRE DEVIS USEDA DOSSIER N° 2020-0145-08-569 /45.2020**

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Remplacement d'un cinémomètre

Le coût total des travaux s'élève à **2 752,92 € HT.**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **2 752,92 € HT.**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accepter le remplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,

S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

## **TRAVAUX VOIRIES : ENFOUISSEMENT DES LIGNES / 46.2020**

Monsieur le Maire, indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 159 384, 15 € HT, Et se répartit comme suit :

Réseau électrique (Basse Tension, Moyenne Tension)	76 674, 91 € HT
Matériel Eclairage Public	31 658, 20 € HT
Réseau Eclairage Public	9 426, 38 € HT
Contrôle de Conformité	450, 00 € HT

Réseau téléphonique	- domaine public	30 477, 28 € HT
	- domaine privé	2 462, 45 € HT
	- câblage cuivre	8 234, 93 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 100 720, 25 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir oui l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière an application des statuts de l'USEDA.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APV POUR LE PROJET COMMUNAL DES TRAVAUX DE VOIRIE/47.2020**

Dans le cadre du projet communal des travaux de voirie, Monsieur le Maire Propose aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention APV.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'autoriser le Maire à demander la subvention APV concernant tous projets qui nécessiteraient l'obtention de celle-ci.

### **DEMANDE DE MONSIEUR ALDRIC SEGURA CLUB DE TENNIS DE TABLE : DONNATION DES TABLES DE TENNIS DE TABLES/48.2020**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, de la requête de Monsieur Aldric SEGURA pour l'obtention gracieuse des tables de tennis de table (3).

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Le conseil municipal après délibération **DECIDE** à l'unanimité d'accéder à la demande de Monsieur Aldric SEGURA, de faire don du matériel et en contrepartie celui-ci de proposer quelques séances d'initiation au tennis de tables gratuites en faveur des enfants de la commune de OISY.

### **NOUVELLE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET LA SALLE DES ASSOCIATIONS/49.2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer, à compter de ce jour, les tarifs de location suivants :

SALLE DES FETES :

#### ❖ **POUR PROFESSIONNELS OU ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF (vaisselle comprise)**

Avec chauffage : 250 € / jour et 125 € la demi journée  
 Sans chauffage : 215 €/jour et 108 € la demi journée  
 Week-end avec chauffage : 400 €  
 Week-end sans chauffage : 350 €

#### ❖ **LOCATION AVEC VAISSELLE ET MOBILIER POUR LES PARTICULIERS**

**175 €** par jour (semaine) **sans chauffage**  
**210 €** par jour (semaine) **avec chauffage**

**215 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **sans chauffage**  
**260 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **avec chauffage**

À cela s'ajoute la consommation d'électricité, soit : 0.25€/KWh

❖ TARIF DE LOCATION POUR UN CAFE

- 40 € vaisselle et chauffage compris
- 30 € pour les habitants de la commune, vaisselle et chauffage compris.

❖ LOCATION AVEC VAISSELLE ET MOBILIER POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

**130 €** par jour (semaine) **sans chauffage**  
**150 €** par jour (semaine) **avec chauffage**

**180 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **sans chauffage**  
**200 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **avec chauffage**

À cela s'ajoute la consommation d'électricité, soit : 0.25€/KWh

SALLE DES ASSOCIATIONS :

❖ POUR PROFESSIONNELS OU ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF (vaisselle comprise)

Avec chauffage : 120 € / jour  
Sans chauffage : 100€/jour  
Week-end avec chauffage : 200 €  
Week-end sans chauffage : 150 €

❖ POUR PROFESSIONNELS OU ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF (vaisselle non comprise)

Avec chauffage : 100 € / jour  
Sans chauffage : 80€/jour  
Week-end avec chauffage : 180 €  
Week-end sans chauffage : 130 €

❖ LOCATION AVEC VAISSELLE ET MOBILIER POUR LES PARTICULIERS

**70 €** par jour (semaine) **sans chauffage**  
**90 €** par jour (semaine) **avec chauffage**

**120 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **sans chauffage**  
**150 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **avec chauffage**

À cela s'ajoute la consommation d'électricité, soit : 0.25€/KWh

❖ LOCATION SANS VAISSELLE ET MOBILIER POUR LES PARTICULIERS

**50 €** par jour (semaine) **sans chauffage**  
**70 €** par jour (semaine) **avec chauffage**

**100 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **sans chauffage**  
**130 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **avec chauffage**

À cela s'ajoute la consommation d'électricité, soit : 0.25€/KWh

❖ TARIF DE LOCATION POUR UN CAFE SALLE DES FETE

- 40 € vaisselle et chauffage compris
- 30 € pour les habitants de la commune, vaisselle et chauffage compris.

❖ TARIF DE LOCATION POUR UN CAFE SALLE DES ASSOCIATIONS

- 30 € vaisselle et chauffage compris
- 25 € sans vaisselle avec chauffage compris
- gratuit pour les habitants de la commune, vaisselle et chauffage compris.

❖ LOCATION AVEC VAISSELLE ET MOBILIER POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

- 50 €** par jour (semaine) **sans chauffage**
- 70 €** par jour (semaine) **avec chauffage**
- 90 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **sans chauffage**
- 120 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **avec chauffage**

❖ LOCATION SANS VAISSELLE ET MOBILIER POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

- 30 €** par jour (semaine) **sans chauffage**
- 50 €** par jour (semaine) **avec chauffage**
- 60 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **sans chauffage**
- 70 €** pour le week-end (samedi/dimanche) **avec chauffage**

À cela s'ajoute la consommation d'électricité, soit : 0.25€/KWh

**ADHESION ASSOCIATION REUSSIR NOTRE SAMBRE ET DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT/50.2020**

En mars 2006, la navigation de transit était interrompue sur la Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise à hauteur de Vadencourt à cause d'un pont-canal menaçant ruine.

Après une forte mobilisation du territoire transrégional et plusieurs réunions au Ministère des Transports, un Commissaire a été nommé – Pierre VERDEAUX – en 2009. Après un travail de terrain recensant les projets liés à cette voie d'eau et de nombreuses rencontres, il a remis un rapport duquel a découlé la nécessité de faire les travaux de premières urgences pour rétablir le transit, assortis de la signature d'un protocole.

Une enveloppe de travaux de 12 millions d'€ nécessaires à la reconstruction des deux ponts-canaux, de travaux de dragage et d'interventions sur les ouvrages d'art a été actée dans les Contrats de Projets Etat-Région (CPER) 2015-2020 par le Conseil régional des Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Aisne. Les 7 intercommunalité du linéaire ainsi que le Département du Nord ont entériné la signature du Protocole de Gestion Partagée de l'Axe Sambre, qui vise à participer aux frais de fonctionnement à compter de la réouverture de l'itinéraire.

Aujourd'hui, les travaux de reconstruction des ponts canaux de Macquigny et Vadencourt sont en cours, ainsi que les travaux de modernisation des écluses ; la réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise est donc maintenant officiellement actée pour l'été 2021.

Le 6 novembre 2019, lors du dernier comité de pilotage, le Préfet Lalande, coordonnateur de bassin, a salué la mobilisation des élus, au travers de l'association Réussir notre Sambre.

Il a aussi demandé que la stratégie conjointe de réouverture soit coordonnée par Réussir Notre Sambre, puisse être soutenue par l'Etat au travers du PACTE pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

- Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une mobilisation constante de l'ensemble des acteurs
  - Pour l'organisation du fonctionnement
  - Pour créer et participer à la stratégie et la dynamique de la réouverture
- Considérant qu'il faut faire circuler l'information,
- Considérant qu'il faut sensibiliser tant les élus que la population locale,
- Considérant que l'Etat et VNF ont besoin d'un interlocuteur privilégié

Le Maire propose à son Conseil Municipal d'adhérer à l'association Réussir note Sambre, qui a pour mission

- De garantir la représentativité de l'ensemble du territoire couvert par la rivière auprès des instances (Etat, VNF, Région, Départements)
- D'informer ses membres de toutes décisions, positionnements, etc. sur le dossier de l'Axe Sambre,
- De participer à la définition d'une stratégie conjointe pour la rivière,

L'adhésion de la commune est gratuite et d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le Maire propose de désigner M Damien LABBE comme membre titulaire de l'Association et M Davis LENCLUD

comme suppléant. La périodicité des réunions sera de l'ordre de 3 rencontres par an minimum, avec un maximum de six.

le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes et d'autoriser la signature des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents..

## **QUESTIONS DIVERSES**

-Courrier de Monsieur LAMBRE :

-Courrier de Madame DUBOIS

-Point infos de la réunion SISD + petits travaux pour la rentrée scolaire

-Date prévisionnelle repas des anciens et colis de Noël : 25 octobre 2020 repas, 19 décembre 2020 distribution des colis de Noël à partir de 13h30.

- Demande de Madame BASQUIN (boulangerie) pour installer des panneaux publicitaires sur la grand rue, ainsi que des panneaux de stationnement réservés à la boulangerie pour faciliter le stationnement de la clientèle. Des renseignements seront pris auprès de la voirie départementale.

-Comptes rendus de la visite du patrimoine communal

-Invitation du SDIS: date à prendre avec la caserne.

-Festivités, prise en charge des évènements : Commune et Comité des fêtes.

- Espace informatique : Mise en place de l'accueil des administrés.

- Notice d'information du défibrillateur à intégrer au prochain journal de la commune.

- Demande de particulier pour l'ajout de passage piéton supplémentaire dans la commune.

<b>N° délibération</b>	<b>Intitulé</b>
<b>39.2020</b>	<b>ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE POUR LE SECRETARIAT</b>
<b>40.2020</b>	<b>ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>41.2020</b>	<b>ACHAT OU LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR</b>
<b>42.2020</b>	<b>TRAVAUX CAFE/RESTAURANT : CHOIX SUR DEVIS ARTISANS</b>
<b>43.2020</b>	<b>ACHAT D'EXTINCTEUR</b>
<b>44.2020</b>	<b>PRISE EN CHARGE PAR LES LOCATAIRES/GERANTS OU NON DU COUT D'ACHAT DES EXTINCTEURS POUR LA MISE AU NORME DES COMMERCES</b>
<b>45.2020</b>	<b>REPLACEMENT DU CINEMOMETRE DEVIS USEDA DOSSIER N° 2020-0145-08-569</b>
<b>46.2020</b>	<b>TRAVAUX VOIRIES : ENFOUISSEMENT DES LIGNES</b>
<b>47.2020</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APV POUR LE PROJET COMMUNAL DES TRAVAUX DE VOIRIE</b>
<b>48.2020</b>	<b>DEMANDE DE MONSIEUR ALDRIC SEGURA CLUB DE TENNIS DE TABLE : DONNATION DES TABLES DE TENNIS DE TABLES</b>
<b>49.2020</b>	<b>NOUVELLE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET LA SALLE DES ASSOCIATIONS</b>
<b>50.2020</b>	<b>ADHESION ASSOCIATION REUSSIR NOTRE SAMBRE ET DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT</b>

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>DUFRENNE J-L.</b>		<b>MASCRET D.</b>		<b>LABBE D.</b>	
<b>JEAN Z.</b>		<b>DELAPLACE B.</b>		<b>DUBOIS M-L.</b>	
<b>TESSON A.</b>		<b>LENCLUD D.</b>		<b>DEROUBAIX P.</b>	
<b>TESSON J.</b>		<b>DUBOIS O.</b>			